

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 33 (1996)
Heft: 1255

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 12.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine Public DP

JAA
1002 Lausanne

9 mai 1996 – n° 1255
Hebdomadaire romand
Trente-troisième année

Continuité et transversalité

Comment les administrations s'organisent-elles pour accomplir leur mission de service (au) public? Pour gérer leurs plus grands projets? Pour simplifier les procédures et se rapprocher des citoyens-usagers? La crise des finances des collectivités et l'essor du Nouveau management public obligent à se poser l'importante question des modes de gestion et d'intervention de l'Etat.

La réflexion sur le sujet ne va, on le sait, pas toujours très loin. A droite, on se contente le plus souvent de préconiser une cure d'amaigrissement après l'autre, du genre programme d'économies ou réduction des prestations. On mise sur la nécessité faisant loi pour «éliminer les kilos en trop», selon la fine expression d'un professeur-candidat au gouvernement vaudois. Quitte à dénoncer dans le même souffle une continuelle dégradation du service public!

A gauche, on s'oppose au démontage de l'Etat et à tout démantèlement de la fonction publique. On s'accroche aux moindres dispositions des différents statuts, en vertu d'une sorte de «clause du fonctionnaire le plus favorisé». Ce qui est sans doute de bonne guerre mais peinera de plus en plus à trouver les indispensables majorités parlementaires.

Ici ou là cependant, on poursuit la réflexion pour une authentique défense et illustration de l'Etat en ses différentes formes et incarnations. Pas besoin d'y penser indéfiniment: on trouve assez vite les deux conditions auxquelles doivent satisfaire les politiques publiques et les interventions administratives: continuité et transversalité.

La vraie continuité n'a rien à voir avec la raideur ou la résistance à toute nouveauté. Elle implique en revanche une grande cohérence dans les décisions, un suivi obstiné dans la mise en œuvre, particulièrement bien sûr pour les réalisations à long terme. Au même titre que la mémoire qui la restitue, la durée est une composante de tout projet politique, dans les domaines où le temps – passé et surtout à venir – joue un rôle important, tels l'urbanisme, la protection de l'environnement, l'éducation, l'encouragement de la recherche.

La recherche, c'est bien l'activité et l'investissement à long terme par excellence, aux résultats probablement d'autant plus aléatoires que le soutien est lui-même hésitant. A cet égard, les tergiversations parlementaires apparaissent hautement dommageables. Les responsables des Programmes prioritaires du Fonds national de la recherche scientifique en savent quelque chose, eux qui écrivent dans leur rapport pour 1995: «une fois de plus cette année, la promotion de la recherche en Suisse a subi la dure loi du «stop and go» concernant l'octroi des crédits: décisions et contre-décisions se sont succédé à un rythme soutenu». Et d'évoquer les coûts provoqués par cette politique, largement supérieurs aux économies visées. «Que de piétinements administratifs, que d'entraves à la planification des programmes, que de frustrations aussi pour les chercheurs et les experts».

Le lieu de tout ce gaspillage n'a rien de surprenant; il concerne en effet les nouveaux programmes dits prioritaires, qui, à l'instar des programmes nationaux de recherche existant depuis vingt ans, ont la fâcheuse tendance à franchir les limites d'une spécialité. Ainsi, tandis que l'on se gargarise de recherche interdisciplinaire, ceux qui ont le malheur de la pratiquer demeurent mal vus des parlementaires, qui les suspectent de critique sociale avancée, comme des administrations, qui ont horreur des inclassables.

Car les approches multidisciplinaires, les démarches transversales (dévalorisées il est vrai par l'exercice vaudois baptisé Orchidée), les interventions interdépartementales représentent toujours un bouleversement des perspectives habituelles, strictement verticales, auxquelles on demeure attaché même dans les administrations civiles – pour ne rien dire des services uniformés où une forte hiérarchisation reste la règle.

Or il n'y a pas besoin de se référer à l'économie privée pour savoir que la rigidité des structures administratives ne saurait assurer la cohérence d'une politique, ni surtout une approche adéquate des problèmes complexes. La défense de l'Etat passe donc par une continuité sur le fond et une grande souplesse dans la forme. YJ